

MOBILISER L'ENERGIE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS



Patrimoine culturel et petit patrimoine

Référence au dispositif PDRH : 323-E – Code mesure LEADER : 413

Le territoire du pays de Guingamp possède de nombreuses ressources culturelles et patrimoniales, dont la mise en valeur constituerait un facteur supplémentaire d'attractivité. Il s'agira de valoriser ces richesses au plan du patrimoine bâti, culturel, et des savoirs faire. La conservation et la mise en valeur des éléments culturels patrimoniaux devraient ainsi conforter le potentiel touristique du Pays de Guingamp.

OBJECTIFS

Pour des opérations novatrices de mise en valeur des patrimoines culturels du Pays de Guingamp :

Développer une animation et une programmation culturelles étendues à l'ensemble du territoire, à ses publics pluriels et prenant en compte les différentes expressions (musiques actuelle et traditionnelle, langue, danses, festivals, théâtre, contes...).

Soutenir les acteurs culturels sur le territoire et leur apporter des concours financiers ou matériels pour l'amplification et l'amélioration qualitative de leur action.

Développer des actions d'éducation artistique en direction des jeunes (théâtre, musique...)

DESCRIPTION (INVESTISSEMENTS ET OPERATIONS ELIGIBLES, MODALITES D'INTERVENTION)

Opérations éligibles

Préservation et mise en valeur des patrimoines locaux :

- Architectural (mise en valeur : lumière*, abords... à l'exception de la restauration du « grand » patrimoine immobilier public ou privé : châteaux, manoirs, églises, chapelles...). *Limitation des puissances installées/système de réduction des consommations

- Culturel, linguistique, festivals, savoir faire traditionnels, culinaires...

- Anciens sites industriels liés à la présence de l'eau...

- Signalétique bilingue

Actions, aménagements, investissements favorisant la mise à la disposition du public des éléments du patrimoine (accessibilité, découverte...)

Actions et investissements en relation avec la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » :

- Création d'un CIAP (objectifs HQE et HPE, faible empreinte...)

- Journées de sensibilisation au patrimoine, à l'architecture...

- Expositions, mémoires du territoire...

Programmation culturelle à l'échelle du Pays. Soutien à des actions d'animation culturelle mettant en valeur le patrimoine local:

- Diffusion de spectacles

- Appui aux pratiques amateurs, accompagnement des artistes locaux

- Accueil d'artistes en résidence

- Promotion et communication sur des événements culturels

Fléchage et guidage (y compris par des procédés électroniques) de circuits de découverte du patrimoine ramifiés à l'ensemble du Pays.

Patrimoine culturel et petit patrimoine

Dépenses éligibles

Investissements matériels

Travaux de restauration et de mise en valeur du petit patrimoine
Mise en lumière, scénographie, signalétique d'interprétation
Supports et documents d'information (plateforme Web, ressources en ligne...)
Elaborations de documents et outils pédagogiques
Petit matériel (bureautique, informatique, vidéo,...)
Matériel
Mobilier

Investissement immatériels

Etudes
Maîtrise d'œuvre
Animations
Sessions d'animation, de formation, de sensibilisation
Forums, colloques, manifestations, résidences (artistes) en lien avec la promotion, la découverte, la mise en valeur du patrimoine
Frais de prestations externes directement liés aux actions

Critères d'éligibilité

Le dossier devra répondre aux critères d'éco-conditionnalité des aides arrêtés par le Pays de Guingamp.
Les supports papier de communication seront réalisés sur du papier recyclé.
L'ensemble des infrastructures devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.
Seuls les travaux réalisés par des entreprises ou des artisans seront aidés.
Une priorité sera donnée aux opérations qui s'inscrivent dans un schéma.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et leurs groupements (dont territoires organisés : pays)
Associations

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions / patrimoine rural aidées
Nombre total des investissements
Nombre de publications

Valeurs cibles

25
25
15

Indicateurs de résultat

Fréquentation des sites
Emplois créés ou maintenus

+5%
10

Effets attendus sur le territoire

Identification du patrimoine comme facteur d'attractivité du territoire
Appropriation des cultures locales par les habitants du territoire

Taux d'aide publique cofinancée

100 % maximum

Les opérations éligibles n'ont pas vocation à être dans le champ concurrentiel

Sur décision du Comité de Programmation, la nature et la durée du projet détermineront la dégressivité de l'aide accordée